

Caisse d'épargne Ile de France

***Sud* - CGT**

REPRESSION

SYNDICALE

Le 3 septembre 2013, trois militants syndicaux de **Sud** et de la **CGT** comparaitront en tant que prévenus devant le tribunal correctionnel de Paris. C'est au lendemain de la grève d'avril 2010 que la CEIDF, MM. Deck, DRHS et Comolet, son Président, ont porté plainte contre nos camarades Philippe Bonsergent, Jean-Michel Edon et Xavier Quintric. Le même M. Comolet disait au soir de la signature du protocole de fin de grève « **qu'un conflit social est toujours difficile mais que les deux « côtés » doivent en tirer ensemble les leçons et aborder la sortie de la grève sans esprit de rancune** ».

Sans rancune aucune (?), le Président du directoire et son DRHS ont porté plainte, trois mois après la fin du conflit, pour : « **violences, menaces de violences ou contrainte en vue d'obtenir une signature, un engagement, l'accord d'avantages sociaux et financiers contre la fin du mouvement de grève (...) et d'avoir séquestré JP Deck, Gombert, Errera dans les locaux de la CEIDF** ».

Rappel des faits : En mars 2010, alors que les résultats commerciaux ne justifiaient en rien une diminution drastique, le directoire annonçait une réfaction de près de 50 % de la part variable ainsi qu'une prime d'intéressement réduite de 90%. Dans le même temps, la direction déclenchait un PSE avec suppressions d'emplois.

A l'appel de **Sud** et de la **CGT**, les salariés revendiquaient le rétablissement de leurs droits et ont finalement signé un protocole de fin de grève prévoyant le versement d'un complément d'intéressement à hauteur de 10 M€ (soit 2 000 € en moyenne au lieu des 200 € initialement prévus) ainsi que des engagements tangibles sur le PSE. Le 7 mai 2010 s'achevaient quatre longues semaines d'une grève exemplaire et sans violence aucune contrairement à ce que prétendent les plaignants.

En mai dernier, soit après leur départ de l'entreprise, MM. Comolet et Deck retiraient « courageusement » mais bien tardivement leur plainte. Aujourd'hui, malgré ce retrait, le procureur de la république poursuit seul la procédure en cours contre nos trois camarades. Dans quel but ? Que leur reproche-t-on ? D'avoir séquestré le DRHS assisté de ses cadres et paré de quelques vigiles musclés. Alors que, ces trois militants ont empêché M. Deck qui se refusait à toute négociation, de se faire chahuter par les 300 grévistes réunis dans les locaux du 100 rue Réaumur.

Le 3 septembre donc P. Bonsergent, JM Edon et X. Quintric comparaitront devant la justice. Or, ce ne sont ni des criminels ni des délinquants mais de simples militants syndicaux dont le seul tort aura été de se battre aux côtés du personnel pour l'emploi et les salaires. Au-delà de leurs personnes, c'est bien évidemment tout le mouvement syndical qui est visé et qu'on voudrait faire taire en tentant de « criminaliser » les conflits sociaux.

Sud et la CGT ne se laisseront pas intimider et seront aux cotés de nos 3 camarades. Nous poursuivrons le combat syndical avec la même détermination. Nous appelons les salariés à se tenir prêts à se battre avec nous pour leur défense.

Paris, le 20 août 2013